Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL50-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

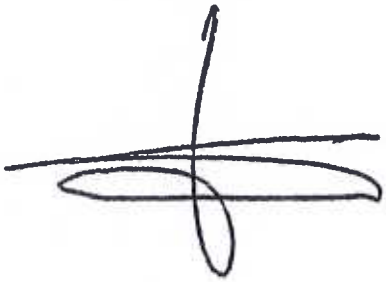
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL50-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL50-DE

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

HABITAT - LOGEMENT

PROROGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE DE GESTION DES AIDES A LA PIERRE

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT présente le rapport suivant :

L'agglomération a pris la compétence de gestion des aides à la pierre en 2006. Cette prise de délégation de compétence conclue entre l'Etat et l'agglomération, permet à Golfe du Morbihan Vannes agglomération de mettre en œuvre plus facilement son Programme Local de l'Habitat.

La convention 2020-2025 du 13 mars 2020 prend fin au 31 décembre 2025.

A partir de 2026, les nouvelles conventions de délégations des aides à la pierre, doivent désormais prendre en charge l'instruction ou rendre la délégation à l'Etat, impactant ainsi la mise en œuvre de nos politiques en faveur de l'habitat.

Cependant, conformément aux dispositions de l'article L.301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération peut proroger la convention de délégation actuelle avec mise à disposition des services de l'Etat pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Au regard des enjeux sur la thématique du logement, et vu l'avis favorable du bureau du 12 septembre 2025 et de la Commission Aménagement et Développement Economique du 23 septembre 2025,

Il vous est proposé :

- *de proroger la convention 2020-2025 d'une année et d'autoriser le Président à signer l'avenant de prorogation en annexe;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL50-DE

Convention de délégation d'attribution des aides publiques au logement

Avenant de prorogation pour l'année 2026 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclue entre l'État et la communauté d'agglomération de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

(convention initiale 2020-2025 du 13 mars 2020)

Entre

Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, représentée par Monsieur David ROBO, président

et

L'État, représenté par Monsieur Michaël GALY, préfet du Morbihan

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH), notamment les articles L.301-5-1 et L.302-5 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre, en application de l'article L.301-5-1 du code de la construction et de l'habitation, en date du 13 mars 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 autorisant le président à signer les avenants à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2023 engageant l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2025 approuvant le présent avenant ;

Vu le courrier du préfet du Morbihan du 21 août 2025 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL50-DE

A. Objet de l'avenant : prorogation de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et l'État

La convention de délégation de compétence 2020-2025 concernant la délégation des aides à la pierre signée entre Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et l'État est prorogée pour une durée d'un an. Le nouveau terme est fixé au 31 décembre 2026.

B. Objectifs quantitatifs prévisionnels et moyens mis à disposition du délégataire par l'État pour 2026

Les objectifs quantitatifs prévisionnels et les moyens mis à disposition du délégataire par l'État pour 2026 en matière de développement, d'amélioration et de diversification de l'offre en logements sociaux d'un part et en matière de requalification du parc privé ancien et des copropriétés d'autre part, seront fixés en début d'année 2026 après avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement et formalisés dans l'avenant budgétaire annuel.

C. Autres dispositions

Les autres dispositions prévues par la convention de délégation de compétence 2020-2025 État-GMVA sont inchangées.

D. Publication

Le présent avenant sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet du délégataire.

Fait à Vannes en deux exemplaires, le

Le président de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération	Le préfet du Morbihan
David ROBO	Michaël GALY